|  |  |
| --- | --- |
|  | **Règlement intérieur** |

Il est demandé à chaque adhérent d’avoir une attitude **de respect et d’écoute** envers les divers responsables du club et envers les autres licenciés. Il doit adopter un comportement responsable sur les terrains (terrains du HBC Gesvres ou lors des déplacements dans d’autres clubs) et au sein du club. Toutes attitudes antisportives, verbales ou physiques, envers l’adversaire, l’arbitre, les managers, les spectateurs, les partenaires, les coachs ou le matériel sont interdites.

Lors des matchs, le responsable de salle se réserve le droit de demander aux personnes ne respectant pas ces règles de quitter la salle.

➢ **Entraînements et matches** : Les horaires d’entraînement sont fixés en début de saison par le club. Il convient de préciser que les entraîneurs sont responsables des jeunes uniquement pendant ces horaires. Pour les licenciés mineurs, **les familles doivent s’assurer de la présence de l’entraîneur** ; les trajets sont de la responsabilité entière des parents. Les parents autorisant leur enfant à venir seul prennent l’entière responsabilité jusqu’à leur retour en cas d’absence de l’entraineur.

**La présence aux matches et aux entraînements est obligatoire**. Toutefois en cas d’empêchement que ce soit pour le match ou pour l’entraînement, le joueur est tenu de prévenir, au minimum la veille, son responsable d’équipe et son entraîneur.

Les joueurs à partir de la -12M / -13F peuvent aussi être amenés à arbitrer des matchs bénévolement. Les convocations individuelles d’arbitrage et table de marque sont envoyées au plus tard en début de semaine précédent le match. En cas d’absence, les familles doivent s’assurent du remplacement du joueur en contactant les coéquipiers et en prévenant le coach et l’entraineur. **La présence à l’arbitrage est obligatoire pour le bon fonctionnement du club et des journées de championnats.**

**Toutes les absences répétées et non justifiées peuvent entrainer des sanctions pour le joueur, le joueur s’engageant pour toute la saison et tous les matches. Ces sanctions peuvent pénalisées le joueur ou son collectif.**

Le joueur doit également accepter de jouer dans le collectif choisi par l’entraineur et/ou le manager.

Le club ayant des engagements vis-à-vis des instances, le joueur s’engage à participer à tous les évènements organisés par ces instances.

Le joueur doit donner la possibilité à son entraineur ou responsable d’équipe de le joindre soit sur un téléphone perso, soit par l’intermédiaire des parents.

En cas de problèmes médicaux, asthme, souffle au coeur, etc…, l’entraineur doit être prévenu et averti des précautions nécessaires à prendre. Si le joueur n’a pas en sa possession la possibilité de prendre ces précautions il ne pourra pas participer au match ou à l’entrainement.

➢ **Parent référent : Le parent référent est le lien entre le collectif, le coach et le club.** Au début de la saison, il sera demandé à chaque collectif d’identifier un ou plusieurs parents référents. Les parents référents sont en charge de l’organisation du roulement pour les déplacements, de la tenue du bar à domicile et du lavage des maillots (Cf. ci-dessous).

➢ **Déplacements** : **Les parents des adhérents mineurs s’engagent à assurer (à tour de rôle) les déplacements des équipes** en fonction du planning établi par le parent référent. Le conducteur est responsable de ses passagers jusqu’au retour au domicile des enfants ou à défaut un autre lieu défini préalablement avec les parents. Le conducteur est un bénévole du HBC Gesvres pendant les durées de trajet, et, à ce titre, est couvert pour le transport des jeunes par l’assurance du club.

En cas d’impossibilité, ils se coordonnent avec une autre famille en permutant leur tour.

Pour des raisons de sécurité, les jeunes en formation de conduite accompagnée ne sont pas autorisés à prendre le volant.

➢ **Lavage des maillots :** **Selon les équipes, le lavage du jeu de maillots et shorts est assuré par les familles à tour de rôle ou un maillot et un short sont mis à disposition du joueur en début de saison**. Les jeux de maillots sont la propriété du club.

➢ **Tenue du bar durant les matchs à domicile :** Un tour de rôle sera établi pour les parents des jeunes joueurs, qui permettra d’assurer la tenue du bar et la distribution de la collation. Une boisson est offerte à chaque joueur et coach à la fin du match. Des brioches / quatre-quarts sont fournis pour la collation pour les collectifs jusqu’à la -12M / -13F. A partir des collectifs -14M et -16F, il est de la responsabilité de chaque équipe de prévoir la collation (hors boisson) pour l’équipe recevante et l’équipe accueillie.

La cigarette, l’alcool, et produits psychotropes sont interdits à l’intérieur des vestiaires et de la salle de sport.

En cas de constatation de prise de produits psychotropes, le joueur sera écarté des équipes en compétition.

Il est indispensable que **chaque adhérent ou parent de mineurs participe à la vie du club de manière active.**